

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**Portant nomination à titre  
exceptionnel, civil et étranger  
dans l'Ordre du Mérite du Bénin  
de Monsieur Pierre FOKOM,  
Représentant du FNUAP au Bénin**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé des Décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 29 Mars 2000 ;

Le Conseil de l'Ordre entendu ;

**DECRETE :**

**Article 1er :** Est nommé à titre exceptionnel, civil et étranger au grade de chevalier de l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang à compter du 07 Avril 2000, date de sa réception dans l'Ordre précité, Monsieur Pierre FOKOM, Représentant Résident du FNUAP au Bénin en reconnaissance des services éminents rendus au Bénin.

**Article 2 :** Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 4 septembre 2000

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations :** PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES  
18 - GCONB 15 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-  
CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONIP 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -  
INTERESSE 1.